

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 24 mai 2019 modifiant l'arrêté du 25 juillet 2018 modifié portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var)

NOR : INTS1914479A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21-3 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2018 modifié portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet ;

Vu la demande de modification de l'arrêté d'homologation formulée le 8 février 2019 par le directeur général du circuit Paul Ricard ;

Vu l'avis favorable du préfet du Var en date du 25 mars 2019 ;

Vu le constat de réalisation établi par le rapporteur technique de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse le 25 avril 2019 ;

Vu les plans-masses certifiés conformes par le rapporteur technique de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse le 10 mai 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse en date du 5 mars 2019,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 25 juillet 2018 susvisé est ainsi modifié :

I. – A l'article 1<sup>er</sup>, les mots : « le plan-masse annexé au présent arrêté » sont remplacés par les mots : « les plans-masses intitulés “auto”, “moto compétition” et “moto 3.8 & 5.8 entraînement” annexés au présent arrêté ».

II. – Le plan-masse est remplacé par les plans-masses intitulés annexés au présent arrêté (1).

**Art. 2.** – Le préfet du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié par ses soins au propriétaire du circuit et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué à la sécurité routière,*

E. BARBE

---

(1) Ces plans-masses peuvent être consultés au ministère de l'intérieur (délégation à la sécurité routière, sous-direction de la protection des usagers de la route, bureau de la législation et de la réglementation), 18-20, rue des Pyrénées, 75020 Paris, ainsi qu'à la préfecture du Var, boulevard du 112<sup>e</sup>-R.I, CS 31209, 83070 Toulon Cedex.